



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 97125

Texte de la question

Mme Françoise Branget attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes rencontrées par les étudiants masseurs-kinésithérapeutes. En effet, selon les organisations représentatives des membres concernés (les masseurs-kinésithérapeutes professionnels, les formateurs et les étudiants), une intégration de leur cursus au processus de Bologne, instituant le système licence master doctorat est essentielle. Aussi, elle souhaiterait connaître les suites du premier groupe de travail ministériel ayant eu lieu le 5 décembre 2005 sur l'universitarisation des études en kinésithérapie et la mise en place du système LMD.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97125

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6134

Question retirée le : 31 octobre 2006 (Retrait pour cause de question identique)